

## CHARLES DE SERRES

CONSEILLER DU ROI

Charles de Serres, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel au bailliage d'Annonay, succéda à son frère Jean de Serres, deuxième du nom, comme greffier des Etats du Vivarais. Nous possédons à ce sujet un précieux document : c'est une lettre autographe de Pierre de Villars, archevêque de Vienne, adressée le 20 juillet 1579 « à messieurs les  
« gens tenant les Etats particuliers de Viveroys à Annonay, » que nous donnons textuellement.

« Mess<sup>rs</sup> Jay este adverty par mon nepueu mons<sup>r</sup> le  
« con<sup>sr</sup> Broé du décez de vostre greffier de Serres son  
« nepueu ainsi quil alloyt aux estatz generaux de Langue-  
« doc avec mon<sup>r</sup> de Leyris vostre syndic, dont jay este et  
« suys fou de desplaisir, comme sa pauvre mere et tous  
« les siens en doibuent estre grandement désolez. Et le  
« seroient davantage sil ne vous plaisoyt les consoller en  
« gratifiant ung sien frère par les mains duquel vous rece-  
« purez la p̄nte de son estat. Auquel feu son frere a faict  
« de son viuant ung si bon debuoir que la mémoyre de ses  
« services avec la considéaõn des grandes pertes et dom-  
« mages que vous savez quil a souffert à loccasion de la  
« charge qu'il auoyt de vers vous, vous doibuent rendre les  
« enfans recommandables jointct quilz se trouuent si bien  
« naiz et conditionez et que cest une famille entièrement  
« dédiée à vostre service et du pays, que portent deulx  
« mesmes leur recommandation. A laquelle jay bien voulu  
« adjouxter ma prière. Oultre la bonne volonté que je scay  
« que vous portez aud. cons<sup>r</sup> leur oncle, vous pouuant  
« asseurer que je recepuray particulièrement la grace qui